



# COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ [contact@cdntt.fr](mailto:contact@cdntt.fr) - [www.cdntt.fr](http://www.cdntt.fr)

Orchies, le 25 janvier 2022

## Coordonnateur du District Maritime

Monsieur Jean Pierre BIENERT

☎ 06 15 96 16 78

✉ [jean-pierre.bienert@cdntt.fr](mailto:jean-pierre.bienert@cdntt.fr)

Aux Présidents des Clubs du Maritime sous couvert de leur Correspondant.  
Au Responsable Technique du District  
Au Responsable Sportif du District  
A M. D. COISNE, Président du Comité du Nord  
A M. M. DORCHIES, Secrétaire Général du Comité du Nord  
A M. R. FENET, Responsable de la commission des districts  
A M. C. BRIFFEUIL, Président de la Ligue Hauts-de-France  
A M. P. LUSTREMANT, Secrétaire Général de la Ligue Hauts-de-France  
Aux Elus du Conseil d'Administration du Comité du Nord  
A M. P. D'HOUWT, Responsable Technique Départemental  
A M. J. TAYLOR, Agent de Développement  
Au Secrétariat du Comité du Nord  
Au Secrétariat de la Ligue Hauts-de-France

## COMPTE RENDU DE LA REUNION MARITIME A TETEGHEM, le 19 janvier 2022

**Clubs présents :** SC BOURBOURG TT – TT BRAY DUNES - TT CAPPELLE LA GRANDE – O. GRANDE SYNTHÉ – US TT GRAVELINES – TT HOYMILLE – SM PETITE SYNTHÉ – CTT TETEGHEM – ASC WORMHOUT TT.

**Clubs excusés :** TT COUDEKERQUE BRANCHE - TTC GRAND FORT PHILIPPE - AP SAINT POLOISE

**Club absent :** TTAB DUNKERQUE

**Personnalités présentes :** M. Jean Pierre BIENERT, Coordonnateur du District Maritime  
M. Dominique COISNE, Président du Comité du Nord

**Personnalité excusée :** M. Christian BRIFFEUIL, Président de la Ligue

Après avoir accueilli les représentants des clubs de notre district, le coordonnateur leur présente ses vœux pour cette nouvelle année. Il fait aussi respecter un moment de recueillement à la mémoire de ceux qui nous ont quittés au cours de l'année passée.

Il donne ensuite la parole à M. Dominique COISNE, Président du Comité du Nord, qui à son tour présente ses vœux, avant de passer aux informations du Comité.

### 1. **RAPPEL DE L'UNIFORMISATION DES INDIVIDUELS DE DISTRICT.**

Inscriptions par mail : noter seul le n° de licence et cocher les cases « séries »

Envoyer le paiement au secrétariat (virement ou chèque)

Tarifs uniques pour tous les districts :

- Jeunes : **1,50 €**
- Séniors : **2,50 €**
- Doubles : **3,00 €**

Les responsables d'épreuves doivent faire parvenir le détail des séries à [christiane.ricq@cdntt.fr](mailto:christiane.ricq@cdntt.fr) afin qu'elle prépare le bulletin d'inscription et que l'on puisse commander les récompenses.

***Les « indiv. » de notre district se dérouleront le dimanche 20 février 2022 à BOURBOURG.  
En espérant que l'ensemble des clubs participe à cette épreuve.***

## 2. RESPECTER LES DELAIS

L'inscription devient impossible une fois la date passée. Il n'est pas anormal qu'une inscription puisse être refusée (poules complètes par exemple ...).

## 3. LA COMMISSION FEMININE

Elle prépare une vidéo « PING AU FEMININ » pour le 08 mars, et vous fera parvenir ce qu'elle attend des clubs.

## 4. CONSIGNES SANITAIRES

Le port du masque est **obligatoire** dans les salles, en dehors des aires de jeux (spectateurs et joueurs ne jouant pas), et à partir de 6 ans.

En journée 7, une altercation s'est produite suite à un refus de porter le masque. Le juge-arbitre a été insulté, un carton rouge a été donné au joueur. Celui-ci passera devant l'IRD.

*Le club de Saint Pol/mer ayant fait parvenir des questions portant sur ce sujet, le Président répond :*

**1) Peut-on reporter des matchs s'il y a des cas positifs au COVID ?**

**2) Peut-on offrir une boisson de match (verre de l'amitié) à la fin de la rencontre aux équipes adverses ? C'est compliqué vu la situation et a priori « non », à moins que ce ne soit sur le parking devant la salle, ou chacun dans sa voiture. Comment faire ?**

**3) Nous avons eu des cas positifs le lendemain d'un match. Aussi, des « cas contacts ». Nous avons aussi dû fermer notre salle. Nous avons avisé les clubs adverses. Que faire si un joueur est déclaré positif ? Ces joueurs peuvent-ils s'entraîner dès le lendemain et/ou jouer le week-end prochain si match ?**

Réponses. : « La commission sportive de notre comité se réunira demain et apportera plus de précisions quant aux mesures à prendre si cas déclarés positifs dans les équipes. Toutefois pour répondre à la question n°2, toutes boissons et restaurations sont interdites dans la salle. Seules les boissons sont autorisées dans les aires de jeux et pour les joueurs. Sinon sur les parkings et dans les voitures il n'y a aucune restriction. Les joueurs doivent absolument présenter leur « pass-sanitaire » ou une attestation de test négatif pour accéder à la salle. Tous les contrôles sont obligatoires. ».

### Le mail de la commission sportive

Consignes de la FFTT relatives aux cas « COVID 19 » dans une équipe :

- Si un joueur ou une joueuse de l'équipe sur les quatre est atteint(e) par la Covid-19, la rencontre doit avoir lieu et le club remplace le joueur ou la joueuse malade.
- Si deux joueurs ou joueuses de l'équipe sur les quatre sont atteint(e)s par la Covid-19, le report de la rencontre pourra être accordé, uniquement sur les cinq premières journées.
- Sur les deux dernières journées, la rencontre devra avoir lieu avec l'effectif valide du club.

**Tout cas Covid-19 devra être justifié par un test « PCR Covid-19 » positif. »**

Pour les championnats départementaux pour les équipes de 3 (possibilité de jouer à 2) ou 4 (possibilité de jouer à 3) :

- Si un joueur est atteint par la Covid-19, la rencontre doit avoir lieu.
- Si deux joueurs sont atteints par la Covid-19, le report de la rencontre pourra être accordé.

Pour les championnats départementaux pour les équipes de 2 :

- Si un joueur est atteint par la Covid-19, le report de la rencontre pourra être accordé.

**Tout cas Covid-19 devra être justifié par un test « PCR Covid-19 » positif. »**

Cdt

Bruno REVEL pour la Commission Sportive Départementale du CD59

#### **5. JEUNES HAUT NIVEAU**

Les succès continuent avec la médaille de bronze par équipes de Flavien COTON au championnat du Monde au Portugal, et les excellents résultats à l'international de Léana HOCHART.

#### **6. LE PREMIER PAS PONGISTE**

Janvier, c'est le mois où on lance l'opération. Chaque club ou école peut l'organiser. Un petit tournoi de classe et les premiers participent à la « finale » district.

Si les classes viennent dans vos salles, il faut les inciter à faire ces petits tournois.

Dans notre district, dans le cadre d'une convention scolaire passée avec l'Académie, M. Arnaud MAC LEAN (BE), intervient à l'école BUFFON de GRANDE-SYNTHÉ et forme un instituteur. Grâce à cette action, 55 licences événementielles ont pu être établies. Madame MEENS, représentante du club de GRANDE –SYNTHÉ, s'étonne de ne pas en avoir été informée avant, et demande plus de précisions.

Dominique lui en donnera par mail.

#### **7. QUESTIONS DIVERSES**

Le Président de BOURBOURG nous informe que, dans le cas où la pandémie de COVID ne faiblissait pas, il prendrait la décision de n'accepter dans sa salle qu'un seul accompagnant par équipe ou par joueur en individuel.

Le coordonnateur remercie le club et la municipalité de TETEGHEM pour le prêt de la salle et leur accueil.

**Prochaine réunion en juin 2022 à GRANDE-SYNTHÉ. Date et salle à définir.**

Le Coordonnateur du District Maritime  
Jean Pierre BIENERT